

Image not found or type unknown



Fiscalité lors de la vente d'une activité

Par **bliscar**, le **12/12/2019** à **14:33**

Bonjour.
Notre entreprise existe depuis 9 ans et demi, et possède deux activités commerciales distinctes.
Nous envisageons la vente d'une de ces activités à une autre entreprise.
Quelle sera la fiscalité des gains issus de la vente ?
Merci.

Par **morobar**, le **12/12/2019** à **18:55**

Bonjour,
Le produit de la vente sera affecté aux comptes de la classe 7751/7752 selon qu'il s'agisse de produits amortissables ou non.
Attention à la plus-value de cession par exemple du matériel transmis.